



SPGP

Société Privée de Gestion de Patrimoine

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RP Sélection France - ISIN FR0007013115

Cet OPCVM est géré par la SPGP

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds « RP Sélection France », de classification « diversifié », a pour objectif de participer à la croissance des marchés financiers européens (principalement français) tout en conservant la possibilité de se désensibiliser partiellement ou totalement de ces marchés en fonction des anticipations du gérant.

Ce dernier réagira quotidiennement aux informations macro et micro économiques de façon à adapter en permanence le portefeuille à la conjoncture.

L'indicateur de référence du fonds est l'indice SBF120, composé des 120 premières valeurs françaises de la cote pondérées par leur capitalisation. L'univers d'investissement du FCP, n'est pas totalement comparable aux indices existants. Toutefois à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice SBF120, créé par Euronext, et qui s'entend dividendes non réinvestis.

Le fonds est éligible au PEA.

L'exposition du fonds au marché action variera entre 0 et 120% de son actif net.

Le fonds investit à 75% minimum sur le marché des actions françaises principalement grandes capitalisations. La sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur essentiellement fondée sur l'analyse fondamentale de sociétés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en actions de sociétés internationales, dont, compte tenu de son éligibilité au PEA, en permanence, 75% minimum en actions de la Communauté Européenne éligibles au PEA, de toutes tailles sans discrimination de secteur d'activité, en direct ou via des OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA. Des investissements peuvent être réalisés hors Communauté Européenne (y compris les pays émergents, dans la limite de 10%). Par ailleurs, la recherche de la performance peut entraîner des investissements sur des marchés étroits donc peu liquides.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 25% de l'actif, y compris sur le marché Alternext et le Marché Libre dans la limite de 10%.

Compte tenu de son éligibilité aux contrats d'assurance-vie en actions « DSK », le fonds détiendra en permanence un minimum de 5% d'actions

inscrites au Marché Libre, ou émises par des sociétés qui exercent une activité autre que bancaire, financière, d'assurance ou location d'immeubles dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euro.

Le fonds peut investir jusqu'à 25% maximum de son actif en produits de taux : BTF et/ou en titres monétaires dans le cas où la tendance des marchés financiers serait dégradée et où le gérant souhaiterait protéger les actifs du fonds.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications de droit français ou européens conformes à la Directive.

Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats de futures sur indice action). Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations brutales des marchés. L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite partiellement ou totalement, ou au contraire augmentée jusqu'à 120% de l'actif selon les anticipations du gérant.

Par ailleurs, le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans une limite de 10% de l'actif du fonds.

Le gérant a également recours à des opérations d'emprunts d'espèces dans le cas où un solde débiteur apparaîtrait. Il ne sera effectué aucune opération de prêt-emprunt de titres.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans.

La valeur liquidative est quotidienne chaque jour ouvré à Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de valorisation avant 16h (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Le règlement a lieu le 2^{ème} jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition aux actions principalement françaises et de grandes capitalisations explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 6 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-contre ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille du fonds.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation du portefeuille du fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille du fonds.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	1% TTC* max.
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	3,38% TTC*
----------------	------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	11,96% TTC* de la performance annuelle du fonds au-delà de 10%
---------------------------	--

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais de performance prélevés sur l'exercice précédent clos en décembre 2010 sont de 0%. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

*TTC si TVA due

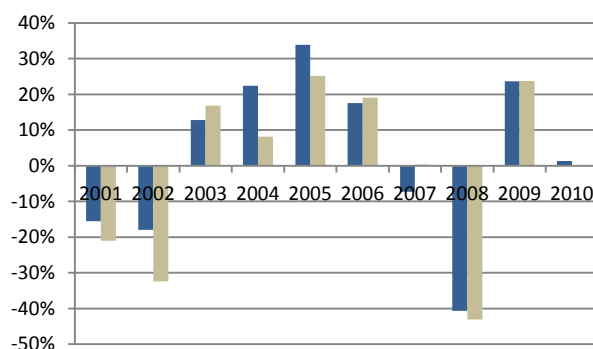
Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus qui est disponible auprès de SPGP ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Performances passées

Performances annuelles	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
RP Sélection France	-15,5%	-18,0%	12,8%	22,4%	33,9%	17,6%	-7,3%	-40,6%	23,6%	1,4%
Indice SBF 120	-21,0%	-32,4%	16,8%	8,2%	25,2%	19,1%	0,3%	-43,1%	23,7%	0,1%

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Le fonds a été créé le 8 août 1997.
- Les performances affichées ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et dividendes non réinvestis pour l'indice SBF 120.

■ RP Sélection France
■ Indice SBF 120



Informations pratiques

Nom du dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de SPGP - 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Le prospectus pour la Suisse, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports semestriel et annuel, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds, Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, Tél. +41 22 705 11 77, Fax: +41 22 705 11 79, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des parts sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de SPGP (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet: www.spgp.fr et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de SPGP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.spgp.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
SPGP est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/10/2011.